

Monsieur Thomas Dermine

Secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique, adjoint au ministre de

l'Economie et du Travail

Via e-mail: thomas.dermine@dermine.fed.be

Nos références : 2020-11-06 : EU Recovery & Resilience Facility - Projet de plan

BE - Consultation de la société civile représentative des

personnes handicapées

Votre correspondant: Olivier Magritte

<u>Annexes</u>: 2020-07-27-BDF-Resilience&RecoveryFacility-Interpellation-

Première

2020-10-05-Recovery&ResilienceFacility-Projet-Plan-BE-

Consultation-Interpellation-Premier-DeCroo

<u>Copie:</u> Monsieur le Premier Ministre, Alexander De Croo

Madame la Ministre chargée des personnes handicapées, Karine

Lalieux

Messieurs les Ministres-Présidents des entités fédérées : Jan Jambon, Elio Di Rupo, Rudy Vervoort, Oliver Paasch, Pierre-Yves

Jeholet

Madame la Présidente du Conseil Supérieur Nationale des

Personnes Handicapées : Gisèle Marlière

<u>Objet :</u> EU Recovery & Resilience Facility – Projet de plan BE – Consultation de la société civile représentative des personnes handicapées

Monsieur

Dans le cadre de la pandémie due au Covid-19, l'Union européenne a mis en place deux outils financiers exceptionnels :

- EU Recovery and Resilience Facility COM (2020) 408 final
- React EU

Les personnes handicapées subissent de manière surdimensionnée et souvent peu visible les répercussions de cette crise. Au-delà des aspects de santé, elles sont frappées aux niveaux social et économique.

Dans ce contexte, le Belgian Disability Forum asbl (BDF) suit avec grand intérêt la manière dont la Belgique va organiser le recours à ces fonds.

A ce titre, il a lu avec attention le communiqué de presse « Plan de relance et d'investissement » diffusé suite à la réunion du Conseil des ministres du 30 octobre 2020.





Y sont présentées, dans les grandes lignes, la structuration des travaux et la méthodologie utilisées pour rédiger le Plan de reprise et de résilience (PRR) qui permettra à la Belgique d'obtenir les fonds prévus par l'Union européenne. Malheureusement, il ne précise rien au niveau de la consultation de la société civile.

Le Conseil des Ministres vous a, fort logiquement, désigné comme point de contact avec la Commission européenne pour le PRR. Le BDF se permet donc de vous contacter pour vous demander plus de précisions sur la manière dont sera organisé le travail de rédaction du PRR et sur la manière dont sera consultée et impliquée la société civile, en particulier les personnes handicapées, au travers des conseils d'avis qui les représentent.

Si le plan définitif de la Belgique doit être soumis à la Commission européenne avant le 30 avril 2021. D'ici-là, une autre étape intermédiaire importante est prévue vu que la Commission européenne communiquera, début 2021 ses commentaires aux Etats membres sur leur projet de PRR.

Ce projet devait être transmis à la Commission européenne pour le 15/10/2020. S'il a été rédigé dans les temps impartis, la société civile représentative des personnes handicapées n'a pas été impliquée, malgré qu'elle en ait manifesté le souhait, comme en attestent les courriers que vous trouverez en annexe.

A la lecture des <u>guidelines</u> que la Commission européenne a transmises aux Etats membres, il apparaît clairement qu'elle accorde beaucoup d'attention au lien entre les notions économiques et sociales : « Strengthening economic and social resilience », « Mitigating the social and economic impact of the crisis », sans oublier, bien sûr « Supporting the green and digital transition »...

La Belgique est invitée à décrire la manière dont elle a consulté et pris en compte les contributions des partenaires sociaux, de la société civile et autres parties prenantes dans la préparation et dans la mise en œuvre de son PRR (p.33 des « guidelines »).

C'est à ce titre que le BDF vous invite à consulter le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées sur le contenu du PRR, ou, mieux encore, à prévoir sa participation effective dans la « gouvernance à 4 niveaux » mentionnée dans le communiqué de presse du Conseil des Ministres, par exemple au niveau de l'un des 5 groupes de travail.

Pour votre bonne information, le BDF organise tous les trois mois une réunion des Présidents des conseils d'avis de personnes handicapées existant au niveau des entités fédérées. Ces réunions pourraient s'avérer être d'un soutien intéressant dans le cadre de la préparation du PRR vu que le financement R&RF est complémentaire aux financements déjà attribués dans le cadre d'autres fonds et programmes de l'Union tels que, par exemple, les fonds structurels qui sont négociés directement entre la Commission européenne et les régions et communautés.

En clair, la Commission européenne ne permettra pas de « doubles subsidiations ». Cela impliquera nécessairement une coordination renforcée



avec les entités fédérées pour garantir que la démarcation entre les différents instruments sera bien garantie (p.31).

Recovery and Resilience Facility et React EU visent notamment la préservation et la création d'emplois pour les personnes en situation de vulnérabilité. Etant donné que les personnes handicapées constituent environ 12% de la population belge, elles représentent un groupe cible important.

Les axes clés que sont la transition verte ou la digitalisation concernent directement les personnes handicapées : plus que jamais, il est important que la mise en œuvre de ces chantiers se développe de manière inclusive, en tenant compte, à la fois, de leurs apports et de leurs besoins.

Trop souvent par le passé, les personnes handicapées ont été oubliées. Dans la déclaration de politique générale et dans le rapport des formateurs, étaient clairement mis en avant la priorité de réduire la pauvreté et l'exclusion.

Le BDF et l'ensemble des conseils d'avis des personnes handicapées existant au niveau des entités fédérale et fédérées se tiennent à votre disposition pour la préparation d'un PRR présentant la plus haute valeur ajoutée possible.

Vous pourrez joindre le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, par téléphone (02 509.84.21) ou par mail <u>info@ph.belgium.be</u>

Nous vous remercions, Monsieur, pour la bonne attention que vous accorderez à la présente et vous prions de recevoir l'assurance de notre plus haute considération.

Gisèle MARLIERE Secrétaire générale Pierre GYSELINCK Président